

Il n'est pas cependant hors de propos d'observer, pour marquer la déference des Directeurs pour M. l'Evêque de Quebec, que ce fut le sieur Lalane, aujourd'hui Supérieur du Séminaire, & qui autrefois avoit été sous la conduite de M. l'Evêque de Quebec, que l'on choisit pour aller notifier à Senlis, à ce Prélat, le refus que faisoient les Directeurs de le recevoir. Il est vrai que le sieur Lalane frappé des raisons & des droits que M. l'Evêque de Quebec lui exposa, répondit qu'il n'avoit pas connoissance de ces choses, (les Directeurs seroient souvent dans le cas d'un pareil aveu) & demanda quatre heures pour aller en informer ses Collègues, dans les esprits desquels il se flattoit de porter la même conviction dont le sien venoit d'être faisi. Mais qu'il connoissoit mal ses Collègues ! M. l'Evêque de Quebec arriva sur les onze heures du matin, & trouva toutes les portes fermées, & les cordons des sonnettes tirés, comme si l'on eût appréhendé quelque surprise ou quelque violence dans cette maison, de la part d'un Prélat, qui en avoit été le restaurateur, le soutien & le bienfaiteur. M. l'Evêque de Quebec ne put donc se faire ouvrir les portes : Eh ! qui trouva-t-il à la tête de cette expédition ? Le sieur Collet, que M. l'Evêque de Quebec n'étoit venu qu'à peine à bout d'y faire recevoir. Il se vit donc interdire, par voie de fait, l'entrée d'une Maison qui lui devoit en quelque sorte sa conservation, & par ceux que lui-même y avoit placés. Qu'on juge maintenant jusqu'où les Directeurs sçavent pousser les égards.